

## ÉTUDES

Revenus des ménages agricoles  
Erratum du 09/04/25 sur taux de pauvreté des  
ménages agricoles de Mayenne

## PAYS DE LA LOIRE

AVRIL 2025 N° 03

  
Partenariat INSEE-DRAAF  
Mesurer pour comprendre

# Moins de pauvreté chez les agriculteurs ligériens, mais des disparités économiques

En 2020, 30 000 ménages possèdent une exploitation agricole dans les Pays de la Loire. La pauvreté est moins marquée dans la région qu'en France métropolitaine, mais les niveaux de vie varient fortement selon l'orientation technico-économique de l'exploitation. Les bénéficiaires agricoles sont une composante majeure des revenus des ménages agricoles. Des situations de grande fragilité existent, notamment lorsqu'un exploitant contribue seul aux ressources du ménage. La proportion plus élevée d'exploitations de grande taille économique est une spécificité régionale. Leurs exploitants bénéficient d'un meilleur niveau de vie et d'une moindre pauvreté.

### 30 000 ménages agricoles dans la région

En 2020, 90 000 personnes vivent au sein des 30 000 ménages ayant une exploitation agricole dans les Pays de la Loire. Ces ménages se distinguent par la diversité des productions agricoles qu'ils portent. Bien que l'élevage reste prépondérant, les cultures végétales gagnent du terrain (*encadré 1*). Exposés aux aléas climatiques et économiques, les **ménages agricoles** connaissent d'importantes variations de revenus d'une année sur l'autre. Mieux connaître la structure des revenus et la composition de ces ménages permet d'orienter plus efficacement les politiques publiques de soutien au secteur agricole.

### Une pauvreté moins marquée dans les ménages agricoles ligériens

En 2020, 14,5 % des membres des ménages agricoles ligériens vivent sous le seuil de pauvreté. Le **taux de pauvreté monétaire** est ainsi moins marqué que pour les ménages agricoles de France métropolitaine (16,2 %), mais

supérieur à celui des ménages ligériens (10,5 %).

Dans la région, le **revenu disponible** médian des ménages agricoles est de 42 300 euros, supérieur de 1 500 euros à celui des ménages agricoles de France métropolitaine.

En revanche, le **niveau de vie** médian de la population des ménages agricoles est plus faible dans les Pays de la Loire (22 200 euros contre 22 800 euros dans la métropole).

Cette différence entre le revenu disponible et le niveau de vie peut notamment s'expliquer par un nombre de personnes par ménage plus important dans la région par rapport à l'hexagone (3,0 contre 2,8). Enfin, les **écarts de niveau de vie** des ménages agricoles y sont les plus faibles de France, comme pour l'ensemble des ménages.

#### Encadré 1 : En dix ans, des exploitations agricoles moins nombreuses mais plus grandes en moyenne

Dans les Pays de la Loire, le recensement agricole de 2020 dénombre 26 400 exploitations agricoles [[Guillard, 2021](#)]. Entre 2010 et 2020, les exploitations de grande taille économique sont stables (-1 %). À l'inverse, les micro-exploitations (-34 %), celles de taille moyenne (-32 %) et petites (-23 %) régressent fortement. En effet, depuis 2010, le recul du nombre d'exploitations se poursuit dans la région (-23 %), comme en France métropolitaine (-20 %). La diversité des productions demeure un marqueur de l'agriculture ligérienne. Les exploitations en lien avec l'élevage de bovins à lait (18 %), à viande (15 %), la culture de céréales ou d'oléagineuses (12 %) et la polyculture ou polyélevage (12 %) sont les plus nombreuses dans la région. Entre 2010 et 2020, le poids des exploitations spécialisées dans la production animale diminue (-8 points), au profit de celles spécialisées dans la production végétale (+6 points). Néanmoins, les Pays de la Loire détiennent, toutes espèces animales confondues, le deuxième cheptel après la Bretagne.

## L'orientation technique, marqueur des inégalités territoriales

Dans le monde agricole, le niveau de vie des ménages varie fortement selon l'orientation technico-économique de l'exploitation.

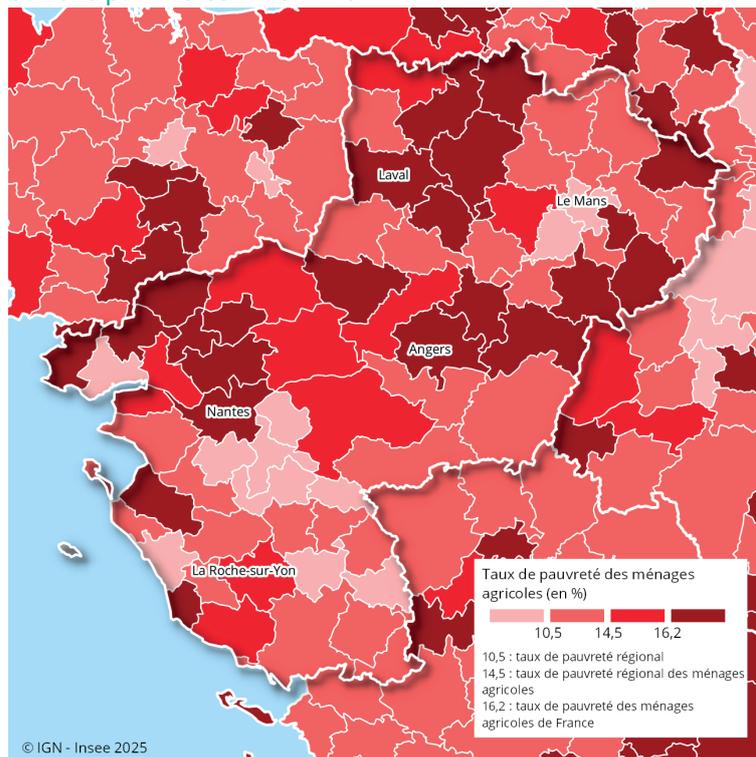
Les ménages agricoles spécialisés dans l'élevage de bovins à lait, à viande et combinés sont les plus nombreux dans les Pays de la Loire (40 %). Au sein de ces ménages, les personnes ont des niveaux de vie plus faibles (entre 20 200 et 21 700 euros) et sont davantage exposées à la pauvreté.

Dans la région, la pauvreté des ménages agricoles est plus forte dans les intercommunalités au nord de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, et à l'est de la Mayenne et de la Sarthe (figure 1). Les spécialités en lien avec l'élevage de bovins, mais également de porcins ou volailles, sont dominantes dans ces territoires (figure 2). Ainsi, la part de ménages pauvres dans l'intercommunalité de Blain, spécialisée dans les vaches à lait, est la plus élevée de la région (25,7 %). En Mayenne, où les niveaux de vie sont plus faibles (21 400 euros) et la pauvreté élevée (15,4 %), l'élevage de vaches laitières est la spécialité d'un tiers des ménages agricoles.

À l'inverse, les niveaux de vie sont plus élevés dans les cultures fruitières et la viticulture (27 500 euros et 27 200 euros), dont la population est moins exposée à la pauvreté (respectivement 12,3 % et 8,0 %). La pauvreté dans l'intercommunalité de Clisson Sèvre et Maine Agglo, zone viticole, est l'une des plus faibles de la région (8,5 %). Des pratiques agricoles variées (polyculture ou polyélevage) contribuent à la résilience des ménages en favorisant la diversification de leurs revenus. Ces ménages ont un niveau de vie équivalent à celui des ménages agricoles ligériens.

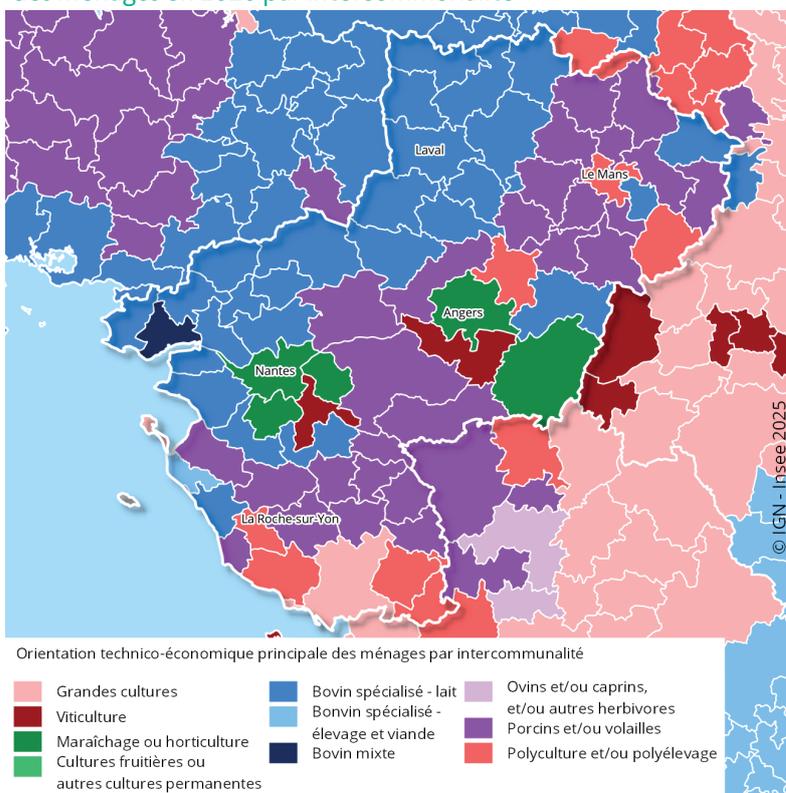
En Vendée, les personnes vivant au sein des ménages agricoles ont des niveaux de vie plus favorables (22 900 euros), notamment grâce à des orientations à haute valeur ajoutée en lien avec l'élevage de canards. La pauvreté y est moins présente (12,2 %), à l'image de celle de l'ensemble du département, qui présente le taux de pauvreté le plus bas de France métropolitaine (8,9 %).

Figure 1 : taux de pauvreté de la population des ménages agricoles en 2020 par intercommunalité



Note : Les informations ne sont pas représentées pour l'Île-d'Yeu, qui n'appartient à aucun EPCI.  
Source : Insee, Filosofi 2020 ; Agreste, Recensement agricole 2020.

Figure 2 : orientation technico-économique principale des exploitations des ménages en 2020 par intercommunalité



Note : Les informations ne sont pas représentées pour l'Île-d'Yeu, qui n'appartient à aucun EPCI.  
Source : Insee, Filosofi 2020 ; Agreste, Recensement agricole 2020.

## Les bénéfiques agricoles, une composante majeure mais non majoritaire des revenus

Les bénéfiques agricoles, y compris les aides comme celles de la politique

agricole commune, constituent 42 % du revenu disponible des ménages agricoles ligériens, soit une part nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (34 %) (figure 3). La

région est la 3<sup>e</sup> de France métropolitaine où cette part est la plus importante, derrière la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté, à égalité avec les Hauts-de-France.

Les autres revenus d'activité alimentent à 43 % le revenu disponible des ménages agricoles. Pour l'ensemble des ménages actifs ligériens, ils constituent 93 % de leur revenu.

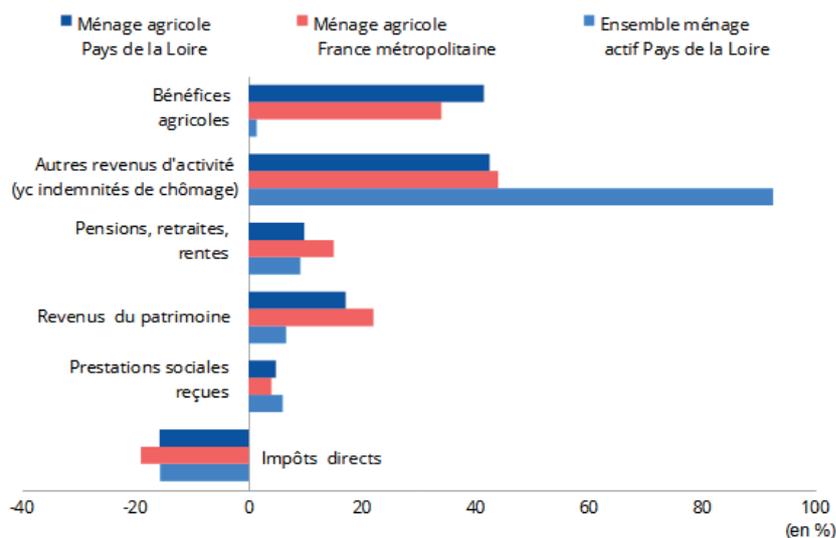
Ces revenus peuvent provenir des salaires des membres du ménage (qu'ils soient tirés d'une activité agricole ou d'un tout autre domaine), des indemnités chômage ou d'activités non salariées. La transformation de produits agricoles sur l'exploitation, mais aussi le développement de productions d'énergies renouvelables (notamment photovoltaïque et méthanisation) permettent à certains exploitants de diversifier leurs revenus.

Les revenus du patrimoine, y compris professionnel, ont un poids important pour les ménages agricoles : 17 % du revenu, contre 7 % pour les ménages actifs (*encadré 2*). Ils sont inférieurs à ceux de l'ensemble des ménages agricoles de France métropolitaine (22 %). La moindre présence dans la région de grandes cultures et de viticulture implique de moindres revenus issus de la location de terres ou de bâtiments (fermage), et une valeur des terres moins importante que dans d'autres régions.

En outre, les revenus du patrimoine tendent à s'accroître avec l'âge. Ainsi, dans la région, ces revenus constituent seulement 6 % du revenu disponible des ménages agricoles dont l'exploitant principal est âgé de 25 à 34 ans, contre 34 % pour les 65 ans ou plus. Or les exploitants ligériens sont plus jeunes (50 ans en moyenne contre 52 ans dans l'hexagone), ce qui contribue à un patrimoine moins important.

Les pensions, retraites et rentes, ainsi que les prestations sociales, représentent respectivement 10 % et 5 % du revenu des ménages agricoles, des parts similaires aux autres ménages actifs.

Figure 3 : composition des revenus des ménages agricoles en 2020 dans les Pays de la Loire



Lecture : En 2020, les bénéfices agricoles représentent 42 % des revenus des ménages agricoles des Pays de la Loire, 34 % pour les ménages agricoles de France métropolitaine, et 1 % pour les ménages actifs des Pays de la Loire.

Source : Insee, Filosofi 2020 ; Agreste, Recensement agricole 2020.

### Des situations plus fragiles lorsqu'un exploitant agricole contribue seul aux ressources

En 2020, dans 16 % des ménages agricoles ligériens, l'exploitant contribue seul aux ressources du ménage (*figure 4*). Le niveau de vie médian des personnes qui composent ces ménages est inférieur à celui des autres (18 900 euros), et elles sont trois fois plus souvent pauvres que les habitants de la région (29,2 %).

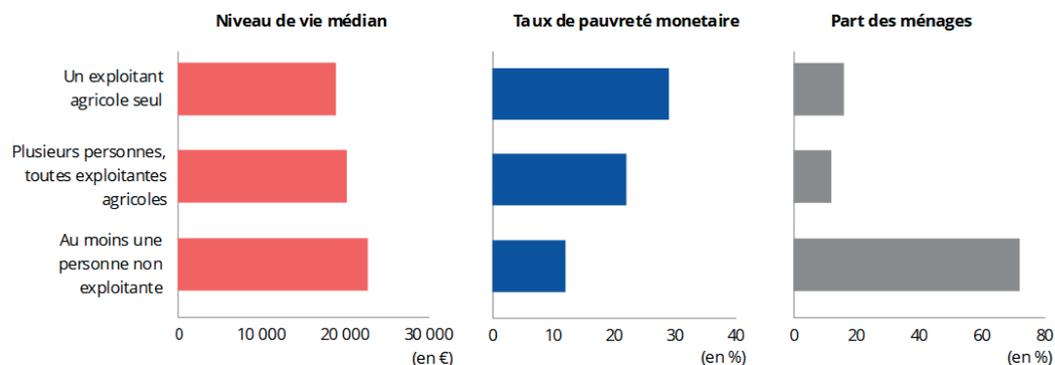
Ces ménages avec un seul contributeur sont fortement dépendants de l'activité agricole : 63 % des revenus correspondent à des bénéfices agricoles. Un quart complète ses revenus par d'autres activités (emploi

dans une autre exploitation, dans une entreprise de travaux agricoles, etc.).

Les ménages dont les pourvoyeurs de ressources sont tous exploitants agricoles, qui représentent 12 % des ménages agricoles, sont également en situation de fragilité. Le niveau de vie des personnes qui les composent est de 20 200 euros et leur pauvreté est supérieure aux autres (22,1 %). Les bénéfices agricoles restent une composante majeure des revenus de ces ménages (73 %).

Enfin, les ménages dont une personne est non exploitante sont les plus nombreux dans la région (72 %). Leur niveau de vie médian (22 700 euros) est supérieur et leur pauvreté est

Figure 4 : niveau de vie médian, taux de pauvreté et part des ménages, selon la composition du ménage agricole en 2020 dans les Pays de la Loire



Lecture : Au sein des ménages pour lesquels un exploitant agricole contribue seul aux ressources, les personnes ont un niveau de vie médian de 18 900 euros et 29,2 % vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Ces ménages représentent 16 % des ménages agricoles.

Champ : Ménages agricoles des Pays de la Loire.

Source : Insee, Filosofi 2020 ; Agreste, Recensement agricole 2020.

moins forte (12,0 %). Pour ce profil de ménages, les bénéficiaires agricoles ne représentent plus que 35 % de l'ensemble des revenus. En revanche, 81 % d'entre-eux perçoivent des salaires provenant d'autres activités.

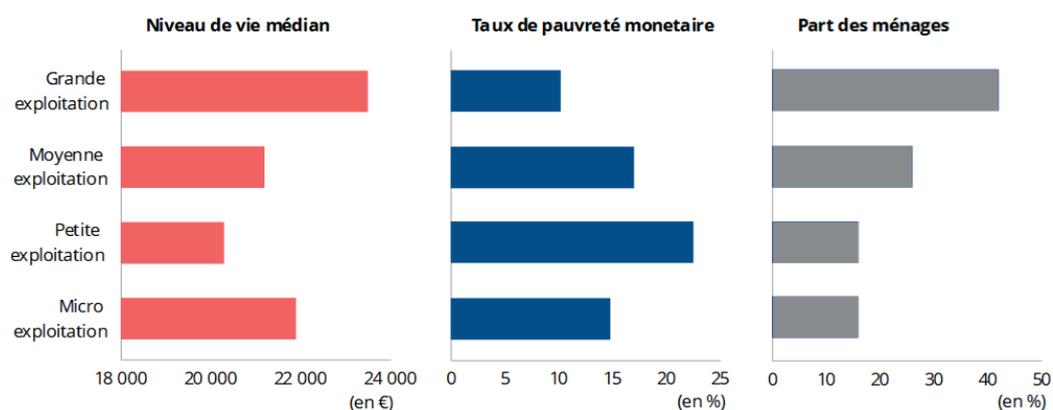
## Les grandes tailles économiques, une spécificité régionale

En 2020, dans 42 % des ménages agricoles de la région, les exploitants assurent la gestion d'une exploitation de grande **taille économique**, contre 25 % en France métropolitaine (figure 5). Les **formes sociétares agricoles** sont majoritaires parmi ces structures ; ainsi, une exploitation de grande taille regroupe souvent plusieurs ménages agricoles. Leurs exploitants sont plus jeunes que dans les autres exploitations (47 ans). En outre, ces ménages sont moins touchés par la pauvreté (10,2 %).

Leur niveau de vie médian est plus favorable (23 500 euros) que celui de l'ensemble des ménages agricoles ligériens (+1 300 euros). En revanche, il est inférieur de 3 000 euros à celui des ménages agricoles ayant une exploitation de grande taille économique dans l'hexagone. Dans les Pays de la Loire, les éleveurs sont davantage présents qu'au niveau national, et ont moins de revenus que leurs homologues de grandes cultures ou de viticulture, plus présents dans les autres régions.

Les exploitations de taille économique moyenne (26 % des ménages) sont dans une position intermédiaire, avec un niveau de vie inférieur de

Figure 5 : **niveau de vie médian, taux de pauvreté et part des ménages, selon la taille économique de l'exploitation agricole du ménage, en 2020 dans les Pays de la Loire**



**Lecture :** Au sein des ménages ayant une exploitation de grande taille économique, les personnes ont un niveau de vie médian de 23 500 euros et 10,2 % vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Ces ménages représentent 42 % des ménages agricoles.

**Champ :** Ménages agricoles des Pays de la Loire.

**Source :** Insee, Filosofi 2020 ; Agreste, Recensement agricole 2020.

1 000 euros à celui de l'ensemble des ménages agricoles et une pauvreté plus importante (17,0 %).

Les ménages ayant une exploitation de petite taille économique (16 % des ménages) sont dans une situation plus précaire. Leur niveau de vie (20 300 euros) est inférieur de 2 000 euros à la moyenne régionale et leur pauvreté est supérieure (22,5 %).

Enfin, les micro-exploitations (16 % des ménages) présentent un profil à part. Leur niveau de vie (21 900 euros) et leur pauvreté (14,8 %) sont proches

de ceux de l'ensemble des ménages agricoles. En revanche, ils sont plus nombreux à déclarer des traitements et salaires (40 %) que dans les autres types d'exploitation (28 %). Ces ménages déclarent également davantage de pensions, retraites et rentes (43 % contre 16 %), en lien avec un âge des exploitants plus élevé (59 ans). En effet, le Code rural permet, sous conditions, aux retraités du monde agricole de continuer à exploiter une petite parcelle de subsistance.

### Encadré 2 : **Le patrimoine professionnel, une spécificité du monde agricole**

En France, le patrimoine des ménages agricoles repose davantage sur leur patrimoine professionnel (biens fonciers, bâtiments, matériels, stocks, etc.) que sur des actifs financiers ou immobiliers [Insee, 2024]. En 2021, 97 % des ménages dont la personne de référence est agricultrice détiennent ainsi un patrimoine professionnel, contre 16 % pour l'ensemble des ménages. De plus, 91 % sont propriétaires de leur résidence principale, contre 58 %. Si la détention de ce patrimoine vient contrebalancer de faibles ressources monétaires par ailleurs, il s'accompagne en général d'un endettement conséquent (71 % des ménages d'agriculteurs, contre 46 %).

### Partenaire

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.

### Sources

Les résultats de cette étude s'appuient sur les données du **recensement agricole de 2020**, enrichies des données du **Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) de 2020. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires de France métropolitaine, dont le revenu disponible est positif ou nul et dont le référent fiscal a moins de 65 ans.

## Définitions

- Un **ménage** est dit **agricole** lorsqu'au moins un des membres détient une exploitation localisée dans les Pays de la Loire répertoriée dans le recensement agricole 2020. Les revenus des ménages agricoles comprennent ceux de l'ensemble de leurs exploitations, régionales ou non. Une exploitation peut être détenue par un ou plusieurs ménages.
- Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population française. Cette manière d'appréhender la pauvreté se base uniquement sur les revenus et la composition du ménage, sans prendre en compte d'autres éléments susceptibles d'atténuer une insuffisance de ressources monétaires, comme le fait d'être propriétaire de son logement.
- Le **revenu disponible** correspond au revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il inclut les revenus d'activité salariée et non salariée, les indemnités chômage mais également les prestations sociales, et déduit les impôts directs. La moitié des ménages ont un revenu inférieur au revenu médian.
- Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible annuel du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), avec par convention 1 UC pour la 1<sup>re</sup> personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune. Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian.
- L'**écart de niveau de vie**, ou rapport interdécile D9/D1, permet de mesurer les inégalités. Il rapporte le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes au niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés.
- L'**orientation technico-économique d'une exploitation** (OTEX) dépend de sa production dominante, c'est-à-dire qu'au moins deux tiers de sa production brute standard (PBS) sont générés par cette production. La PBS, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles.
- Les **bénéfices agricoles** intègrent les revenus d'activité non salariée des productions de l'exploitation, mais aussi les différentes aides telles que celles de la politique agricole commune [Givois, 2024]. Les bénéfices agricoles varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix, des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes, et des aléas épizootiques qui pèsent sur les cheptels.
- La **politique agricole commune** (PAC) est la plus ancienne des politiques communes de l'Union européenne. Elle vise à répondre à plusieurs objectifs :
  - accroître la productivité de l'agriculture, notamment pour garantir la sécurité des approvisionnements ;
  - assurer un niveau de vie équitable à la population agricole par rapport au reste de la population ;
  - stabiliser les marchés et assurer des prix raisonnables aux consommateurs.
- Au sens du recensement agricole, la **taille économique** d'une exploitation est définie par sa PBS. Sont dénommées :
  - grandes, celles de plus de 250 000 euros de PBS ;
  - moyennes, celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros ;
  - petites, celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
  - micro, les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an.
- Les **formes sociétaires agricoles** regroupent plusieurs agriculteurs au sein d'une même structure juridique. Parmi elles :
  - le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) ;
  - l'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) ;
  - les autres personnes morales (SCEA, SA).

## Pour en savoir plus :

- Apers É. et al., « [Combien gagne un agriculteur ?](#) », le blog de l'Insee, décembre 2024.
- Insee, « [Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2024 – Taux de détention de patrimoine](#) », Insee Références, octobre 2024.
- Givois S., « [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 – La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants](#) », Primeur n° 1, février 2024.
- Guillard H., « [Recensement agricole 2020 – Les Pays de la Loire, une région diversifiée majoritairement tournée vers l'élevage](#) », Études Pays de la Loire n° 11, décembre 2021.



[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information statistique et économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2  
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : [srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

Directrice régionale : Annick Baille  
Directeur de la publication : Arnaud Gontan  
Rédactrice en chef : Hélène Guillard  
Rédaction : Odile Grosmesnil (Draaf) ;  
Perrine Bauer et Matthieu Vahé (Insee)  
Composition : Isabelle Laurens  
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution  
© Agreste 2025